



Loi sur les «fake news»: du monopole de la vérité au règne du mensonge

Par [Bruno Guigue](#)

Mondialisation.ca, 09 juin 2018

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Loi et Justice](#)

Cette histoire commence comme un conte de fées. Dans notre merveilleuse démocratie, tout allait pour le mieux. La presse était libre, le citoyen informé et le pouvoir impartial. Mais c'était trop beau. Imprudente, la démocratie n'a pas senti venir l'ennemi. Tapi dans l'ombre, il était prêt à fondre sur sa proie. Qui ? Le Russe, bien sûr. Il a fallu que ce barbare vienne gâcher la fête en propageant ses odieux mensonges. Heureusement, montant son blanc destrier, notre héroïque ministre de la culture a donné l'alerte : "La manipulation de l'information, dit-elle, est un poison lent qui abîme notre vie démocratique. L'attitude liberticide, face aux dangers actuels, c'est la passivité".



Réagir, oui, mais comment ? Présentant le projet de loi "contre les fake news", rebaptisé projet de loi "contre la manipulation de l'information", Françoise Nyssen a employé un argument de poids : "La capacité de discernement des citoyens ne suffit plus". On avait pourtant pris toutes les précautions possibles, dans les hautes sphères, pour inciter les gueux à se comporter comme des moutons. Contrôle de 95 % de la presse traditionnelle par une dizaine de milliardaires, ligne éditoriale uniforme calquée sur l'agenda libéral-atlantiste, subventions publiques réservées à des médias orthodoxes ou inoffensifs : au paradis des droits de l'homme, tout était verrouillé. Manifestement cela n'a pas suffi. Pour ramener le troupeau, il va falloir trouver autre chose. On va les aider à penser comme il faut, ces manants, car ils ont la fâcheuse manie de s'égarer sur la Toile pour entendre un autre son de cloche.

Dans un vibrant hommage aux officines chargées de diffamer toute pensée dissidente (le "Décodex" du *Monde* et le "Check News" de *Libération*), la ministre de la culture révèle alors le fond de sa pensée : puisque "leur capacité de discernement ne suffit plus", il importe absolument de "former les citoyens". D'habitude, cette formation commençait et finissait avec l'école. Mais il est clair que c'est insuffisant ! Les citoyens ayant vraiment tendance à mal voter (référendum de 2005, Brexit, Italie), il va falloir les rééduquer. Comment ? En les orientant vers les bons médias, ceux qui ne mentent jamais. On pensait jusqu'à présent que les citoyens étaient assez grands pour faire leur choix parmi les organes d'information. C'est fini. Le gouvernement, dans son infinie bonté, les exonère de cette lourde tâche. Il va désormais leur signifier que il faut lire, écouter à la radio ou regarder

à la télévision.



« Le 5 février 2003, le secrétaire d'État américain Colin Powell exhiba, devant le Conseil de Sécurité de l'ONU, un tube censé contenir de l'Anthrax irakien. » Reuters.

Pour clarifier les choses, Françoise Nyssen a précisé que la future loi contre la manipulation de l'information, évidemment, ne concernait pas "les journalistes de la presse professionnelle". Ne mélangeons pas les torchons et les serviettes ! Il n'est pas question de mettre en cause le "professionnalisme" de ceux qui ont affirmé, par exemple, que le régime de Bachar Al-Assad allait s'écrouler sous quinze jours, ou que la Russie avait assassiné le journaliste Arkadi Babchenko, qui ressuscita au deuxième jour d'une mare de sang de cochon. Sans parler du "charnier de Timisoara", des "couveuses de Koweït City", de la "fiolle de Colin Powell" et des innombrables bobards colportés avec zèle par des médias pour qui professionnel est synonyme de mercenaire. Bref. Si cette presse était passionnément attachée à la distinction entre le vrai et le faux, cela se saurait.

Mais peu importe. Pour nos dirigeants, c'est comme un théorème : les médias qui ont la confiance du ministre de la propagande ne mentent jamais. Puisqu'on vous le dit, c'est que c'est vrai. D'ailleurs, cette presse que le monde nous envie a deux caractéristiques qui en garantissent l'indépendance : elle appartient à la bourgeoisie d'affaires et elle reçoit des subventions du gouvernement. Double certificat de vertu ! Ce n'est pas comme si elle était animée par des bénévoles qui prennent des risques et ne gagnent pas un sou. On peut toujours rêver d'un monde meilleur sous d'autres latitudes, mais le système médiatique des "démocraties" repose à la fois sur la concentration capitaliste et la faveur du pouvoir. Un "bon journal" est un journal qui dit ce qu'il faut dire, et à qui l'Etat donne les moyens d'éliminer la concurrence.

Le projet de loi contre les "fake news" ne déroge pas à cette règle, qui est de l'ordre de la structure. Il a pour seul objectif de garantir l'homogénéité de la sphère médiatique, indispensable à la promotion de l'idéologie libérale, européiste et atlantiste. En incriminant

les médias russes, l'exécutif français fait coup double : il sanctionne la Russie tout en diffamant la concurrence. Mais tous les médias citoyens sont dans la ligne de mire, car ils échappent à la double emprise du capital et du pouvoir. Ajoutée au déclin des médias classiques, la liberté conquise sur Internet effraie des élites qui voient le contrôle de l'opinion leur échapper. La propagation de fausses nouvelles nuit gravement à la démocratie, certes. Mais quand on prétend exercer le monopole de la vérité, c'est que le règne du mensonge n'est pas loin. Et ces médias "professionnels" qui ne cessent de mentir au profit des puissances d'argent en savent quelque chose.

Bruno Guigue

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Bruno Guigue, Mondialisation.ca, 2018

Articles Par : Bruno Guigue

A propos :

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole nationale d'administration, Bruno Guigue est un ex-haut fonctionnaire français. Chercheur en philosophie politique et analyste politique, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont « Aux origines du conflit israélo-arabe, L'invisible remords de l'Occident », « Faut-il brûler Lénine ? » et « Les Raisons de l'esclavage », publiés chez L'Harmattan. Chroniqueur de politique internationale, il a publié des centaines d'articles diffusés en huit langues par plusieurs dizaines de sites d'information indépendants.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca